



Karaté Club Jonction

Règlement :

- 1) Respect des principes du karate-do :
 - _ N'utiliser le karaté qu'en cas de légitime défense.
 - _ Essayer d'éviter les conflits.
 - _ Respect des partenaires d'entraînement.
 - _ Respect des maîtres du dojo.

- 2) Le Karaté Club Jonction décline toute responsabilité en cas de blessure/accident dû à la pratique du Karaté do pendant les entraînements et en dehors des entraînements.

- 3) Le Karaté Club Jonction décline toute responsabilité pour l'utilisation des arts martiaux que l'élève peut faire en dehors du dojo. Elle ne peut être tenue responsable pour des dommages qui peuvent être causés à des tiers par l'usage des techniques de combat enseignées.

- 4) L'élève s'engage à avoir une attitude et tenue (habits de karaté) correctes lors des entraînements.
- 5) Les élèves peuvent arrêter les cours en tout temps, sans préavis.
- 6) Les maîtres se réservent le droit d'exclure toute personne dont le comportement serait incompatible avec les règles citées ci-dessus.

空手道

Elève :

Nom de famille :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Date d'adhésion :(début des cours) :

Nationalité :

Date et signature :

Représentant légal (pour les mineurs)

Nom de famille :

Prénom :

Date et signature :

